

La commission des transports met tout en œuvre pour des camions et des bus « plus verts »

28 FÉVRIER 2024



Les camions et les bus à émissions nulles pourront être plus longs et plus lourds afin de réduire le nombre de trajets qu'ils effectuent et pour aider à la transition climatique. La révision proposée des règles modifie les limites de poids et de dimensions appliquées aux camions et aux bus impliqués dans le transport routier international.

Les députés de la commission des transports et du tourisme ont adopté, par 26 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, leur position sur la révision des règles relatives aux poids et dimensions du transport routier — visant à rendre le transport de marchandises plus écologique.

Mesures incitatives pour des camions « plus verts »

Les députés souhaitent augmenter le poids maximal et la longueur des camions à émissions nulles de quatre tonnes, pour compenser l'espace et le poids nécessaires pour installer des piles à batterie ou à hydrogène et fournir une capacité de chargement supplémentaire. Cette mise à jour pourrait, selon eux, inciter l'industrie

des transports à passer à des véhicules plus propres, car la capacité de chargement supplémentaire rendra les camions et les bus à émissions nulles plus compétitifs que leurs alternatives conventionnelles. Les députés estiment également que l'installation de technologies à émissions nulles ne devrait pas se faire au détriment d'un espace suffisant dans la cabine, ni réduire le confort du conducteur.

Mégacamions : label européen et sécurité routière

Sous certaines conditions, les pays de l'UE peuvent encore autoriser la circulation de mégacamions, qui dépassent les limites européennes en matière de taille et de poids. Si les États membres souhaitent ouvrir de nouvelles routes aux mégacamions, ils devront procéder à une évaluation préalable de leur impact sur la sécurité routière, les infrastructures, la coopération modale et l'environnement.

Afin d'améliorer la sécurité routière et d'aider les usagers de la route à identifier les mégacamions ou autres véhicules surdimensionnés, par exemple avant le dépassement, les députés proposent la création d'un label européen sur la longueur de ces véhicules. En outre, la Commission devra mettre en place un portail web contenant des informations sur les limites de poids et de longueur applicables dans chaque pays de l'UE et sur les routes ouvertes aux mégacamions.

Amélioration de l'application de la législation

La commission souhaite également une application plus rigoureuse des règles européennes, suggérant que les pays de l'UE mettent en place des systèmes de contrôle automatiques le long des principales routes de l'UE pour vérifier si les camions et les bus respectent les limites de poids et de dimension. Les députés souhaitent également voir l'utilisation d'outils d'application numérique, tels que la politique d'accès intelligent, qui pourront garantir que le bon véhicule avec le bon fret fonctionne sur la bonne route et au bon moment, afin de garantir un impact minimal sur l'environnement, les infrastructures, la santé humaine et la sécurité.

Citation

La rapporteure [Isabel García Muñoz](#) (S&D, ES), a déclaré : « Les véhicules à émissions nulles doivent constituer le socle du transport routier si le secteur veut atteindre ses objectifs de décarbonation. De nouvelles règles inciteront les entreprises à passer à des camions à émissions nulles et à rendre le trafic routier de marchandises plus durable et plus sûr. Nous voulons nous assurer que la même charge peut être transportée avec moins de véhicules, moins de trajets et des émissions réduites. Nous proposons également de rationaliser l'utilisation des mégacamions avec une évaluation de leur incidence sur la sécurité routière, les infrastructures, la coopération modale et l'environnement. »

Prochaines étapes

Ce projet de position sera désormais mis aux voix par tous les députés lors d'une prochaine session plénière, certainement en mars. Le dossier sera suivi par le nouveau Parlement après les élections européennes du 6 au 9 juin.

Contexte

Ce projet de loi fait partie d'un [ensemble de propositions pour l'écologisation du transport de marchandises de l'UE](#). Les camions et les bus sont responsables de 28 % des émissions de gaz à effet de serre du transport routier et de 34 % des émissions d'oxyde d'azote dans le transport routier.

Contacts presse

Gediminas VILKAS

Tél. fixe : (+32) 2 28 33592 (BXL)

Tél. portable : (+32) 470 89 29 21

mail : gediminas.vilkas@europarl.europa.eu / tran-press@europarl.europa.eu

compte x : [@EP_Transport](#)

[Consulter le communiqué de presse](#)